
NOTE BIO COM (79) 287 AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE, A M. BURGHARDT DG I ET
A M. LECOMTE DG VIII

432

I. REUNION DE LA COMMISSION DU 19 SEPTEMBRE 1979

1. MODIFICATIONS A LA PROPOSITION DE DIRECTIVE CONCERNANT LA
RESPONSABILITE DU FAIT DES PRODUITS DEFECTUEUX (W. HELIN)

LA COMMISSION A APPROUVE HIER DES MODIFICATIONS A LA PROPOSITION DE DIRECTIVE EN QUESTION (LA PROPOSITION INITIALE DATE DE 1976), CES MODIFICATIONS TIENNENT COMPTE DES AMENDEMENTS PROPOSES PAR LE PARLEMENT EUROPEEN ET LE COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL. CETTE DIRECTIVE VISE UN RAPPROCHEMENT DES LEGISLATIONS DES ETATS MEMBRES EN MATIERE DE RESPONSABILITE DU FABRICANT POUR LES PRODUITS QU'IL MET SUR LE MARCHÉ. EN TEL RAPPROCHEMENT EST INDISPENSABLE, ESTIME LA COMMISSION EUROPEENNE, SI L'ON VEUT EVITER DE FAUSSER LA CONCURRENCE. LA DIRECTIVE A EGALEMENT POUR BUT D'ASSURER UNE EGALITE DE TRAITEMENT DANS LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR EUROPEEN.

2. CONSTRUCTION NAVALE (W. HELIN)

LA COMMISSION A APPROUVE HIER UN PROGRAMME D'ACTION DEMOLITIONS CONSTRUCTIONS DANS LE SECTEUR DES CHANTIERS NAVALS. CE PROGRAMME N'EST PAS ENCORE PRESENTE SOUS FORME DE PROPOSITION FORMELLE. LA COMMISSION EUROPEENNE ENTEND EN EFFET D'ABORD DE PRESENTER SES SUGGESTIONS AU CONSEIL ET AU P.E. AFIN QUE CEUX-CI AIENT UN LARGE DEBAT D'ORIENTATION SUR LA QUESTION. A LA LUMIERE DE CES DEBATS, LA COMMISSION PROPOSERA SANS DOUTE DES ACTIONS CONCRETES A LA FIN NOVEMBRE 1979. (VOIR AUSSI BIO (79)250).

////

NNNN

P.CERF

GPP

B 1/18

4486

28/9/79

X

X

P. CERF

3. AIDE D'URGENCE AUX POPULATIONS DU CAMBODGE (H. FERRATON)

DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE COMMUNAUTAIRE AUX REFUGIES DU SUD EST ASIATIQUE LE CONSEIL DU 25 JUILLET DERNIER AVAIT DECIDE NOTAMMENT L'OCTROI D'UNE AIDE DE 4 MILLIONS D'UCE EN FAVEUR DES POPULATIONS DU CAMBODGE, QU'IL S'AGISSE DES REFUGIES REFOULES PAR LES AUTORITES THAILANDAISES, OU DES AUTRES GROUPES DE POPULATION. L'EXECUTION DE CETTE AIDE, AVAIT ETE SUBORDONNEE TOUTEFOIS A LA POSSIBILITE POUR LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES D'ASSURER UN PROGRAMME DE DISTRIBUTION CONTROLE ET EQUILIBRE.

LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME GENERAL NE PEUT TOUTEFOIS SE REALISER RAPIDEMENT, BIEN QUE LES DEUX REGIMES CAMBODGIENS AIENT AUTORISES L'UNICEF ET LA CROIX ROUGE A DISTRIBUER DE L'AIDE ALIMENTAIRE DANS CHAQUE ZONE. EN ATTENDANT QUE SOIT EFFECTUE CE PREMIER TEST, LA COMMISSION CONSIDERE QU'IL CONVIENT DE REPENDRE PAR DES ACTIONS LIMITEES AUX BESOINS LES PLUS URGENTS, LA OU PEUT ETRE GARANTIE LA BONNE DESTINATION DE L'AIDE.

ELLE A DONC DECIDE D'ATTRIBUER 245.000 UCE A L'OXFAM (OXFORD COMMITTEE FOR FAMINE), ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE, QUI EST EN MESURE DE REALISER UNE ACTION D'URGENCE DANS LA REGION DE PHNOM-PENH, OU 1 MILLION DE PERSONNES ENVIRON SE TROUVENT DANS UNE SITUATION ALARMANTE. CETTE SOMME PERMETTRAIT DE FOURNIR ET DE TRANSPORTER PAR AVION DES VIVRES ET DES VETEMENTS DESTINES PRINCIPALEMENT AUX ENFANTS.

LES SERVICES DE LA COMMISSION SONT EN LIAISON AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS HUMANITAIRES, NOTAMMENT AVEC LE CATHOLIC RELIEF SERVICE, DONT LES INTERVENTIONS POURRAIENT CONCERNER PROCHAINEMENT D'AUTRES ZONES DU CAMBODGE.

4. AIDE COMMUNAUTAIRE A LA MARTINIQUE ET A LA GUADELOUPE, SUITE AUX DEGATS PROVOQUES PAR LE CYCLONE (H. FERRATON)

LA MISSION FRANCAISE CHARGEE DE L'EVALUATION DES DEGATS A LAQUELLE PARTICIPAIT UN REPRESENTANT DE LA COMMISSION VIENT DE TERMINER SON ENQUETE.

SUR LA BASE DE SON RAPPORT, LA COMMISSION DETERMINERA INCESSAMMENT LE VOLUME ET LES MODALITES DE L'INTERVENTION COMMUNAUTAIRE, AU-DELA DE L'AIDE D'URGENCE D'UN MILLION D'UCE DEJA DECIDEE LE 4 SEPTEMBRE DERNIER.

////

433213

5. EXPORTATIONS DE BEURRE (K. VAN DER PAS)

■-----
LA COMMISSION ENVISAGE D'INTRODUIRE DES LICENCES A L'EXPORTATION DE BEURRE. UNE PROPOSITION SERA, A CET EFFET, SOUMISE AU COMITE DE GESTION DES PRODUITS LAITIERS QUI SE REUNIRA LA SEMAINE PROCHAINE. LA COMMISSION PRENDRA SA DECISION DEFINITIVE DES QUE LE COMITE DE GESTION AURA DONNE SON AVIS.
LE SYSTEME DE LICENCES ENVISAGE PERMETTRA A LA COMMISSION D'ETRE INFORMEE PLUS RAPIDEMENT QU'A L'HEURE ACTUELLE AU SUJET DES EXPORTATIONS DE BEURRE. COMME M. GUNDELACH L'AVAIT DEJA INDIQUE, LORS DU DERNIER CONSEIL AGRICOLE (VOIR NOTE BIO (79) 281 DU 18.9.79), LES LICENCES SERONT DELIVREES SANS RESTRICTIONS A TOUT EXPORTATEUR QUI EN FERA LA DEMANDE. UN SYSTEME IDENTIQUE EXISTE DEJA DEPUIS LONGTEMPS DANS LE SECTEUR DES CEREALES.

II. RENDEZ-VOUS DE MIDI

■-----
M. SPIERENBURG, PRESIDENT DU GROUPE DES PERSONNALITES INDEPENDANTES, CHARGE D'EXAMINER LA STRUCTURE, LE FONCTIONNEMENT ET LA POLITIQUE DU PERSONNEL DE LA COMMISSION, PRESENTERA LE RAPPORT ELABORE PAR SON GROUPE LUNDI 24 SEPTEMBRE A 12H00 EN SALLE DE PRESSE.

MATERIEL DIFFUSE :

IP (79) 212 - AIDE POUR PROJETS HYDROCARBURES

IP (79) 213 - BULLETIN PETROLIER NR. 14

IP (79) 214 - AIDE A LA RECHERCHE SOLAIRE.

13.00

AMITIES,

E. PERLOT COMEUR

NNNN

NNNN